

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SPLET'Armor

Délibération N°2026-01-01

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à 14h00, au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22), les Administrateurs désignés dans les statuts se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SPLET'Armor.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Pierrick BRIENS représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis MARTIGNE représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Patrick MARTIN représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- Mme Nadia DRUILLENNEC représentant Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- Mme Nathalie TRAVERT-LE ROUX représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. André COENT représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Paul LE VAILLANT représentant Leff Armor Communauté,
- M. Philippe LANDURE, représentant Dinan Agglomération,

Etaient excusés – non représentés :

- M. Olivier ALLAIN représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Eric BREHIN représentant la Communauté de communes du Kreiz Breizh,
- M. Vincent LE MEAUX représentant Guingamp Paimpol Agglomération,
- M. Jean-Marc LABBE représentant Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- M. Jérémy ALLAIN représentant Lamballe Terre & Mer,

Assistaient également, les personnes qualifiées sans voix délibérative :

- M. Cédric GOURET, Expert-comptable chez Fiteco,
- M. Jérôme MASSE, Directeur Général du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- Mme Morgane COADOU, Cheffe du service juridique du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, Directrice Adjointe en charge de l'Énergie au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. David CONNAN, Directeur de la SPLET'Armor,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire Administrative et Financière du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- Mme Léa AUDURIER, Chargée de projets d'autoconsommation collective du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor.

Il a été constaté que tous les administrateurs sont présents ou régulièrement représentés, et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Objet : Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 mars 2025

Considérant le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 mars 2025 en Annexe.
Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 mars 2025.
Les administrateurs n'émettent aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 mars 2025.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le
- Par affichage le

Le Président Directeur Général
de la SPLET'Armor
Dominique RAMARD



Secrétaire de Séance
David CONNAN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SPLET'Armor

Délibération N°2026-01-02

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à 14h00, au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22), les Administrateurs désignés dans les statuts se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SPLET'Armor.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été élargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Pierrick BRIENS, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Pierre GOUZI, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis MARTIGNE, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Patrick MARTIN, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nadia DRUILLENNEC, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nathalie TRAVERT-LE ROUX, représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. André COENT, représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Paul LE VAILLANT, représentant Leff Armor Communauté,
- M. Philippe LANDURE, représentant Dinan Agglomération,

Etaient excusés – non représentés :

- M. Olivier ALLAIN, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Eric BREHIN, représentant la Communauté de communes du Kreiz Breizh,
- M. Vincent LE MEAUX, représentant Guingamp Paimpol Agglomération,
- M. Jean-Marc LABBE, représentant Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- M. Jérémy ALLAIN, représentant Lamballe Terre & Mer,

Assistaient également, les personnes qualifiées sans voix délibérative :

- M. Cédric GOURET, Expert-comptable chez Fiteco,
- M. Jérôme MASSE, Directeur Général du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Morgane COADOU, Cheffe du service juridique du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, Directrice Adjointe en charge de l'Energie au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. David CONNAN, Directeur de la SPLET'Armor,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire Administrative et Financière du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Léa AUDURIER, Chargée de projets d'autoconsommation collective du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Il a été constaté que tous les administrateurs sont présents ou régulièrement représentés, et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Objet : Validation de l'arrêté des comptes.

Le Conseil d'Administration a procédé à l'examen de l'arrêté des comptes du troisième exercice de la SPLET'Armor, clos au 31 décembre 2025. Ces travaux ont été réalisés avec l'appui du cabinet FITECO, qui assure l'accompagnement administratif et financier de la société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 17 185 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 100 403 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 7 954 euros, il s'établit à une perte de 75 264 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde à une perte de 75 264 euros.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la société s'élevait à 429 049,44 euros.

Aucune modification n'apparaît nécessaire sur le bilan présenté. Le Conseil d'Administration de la SPLET'Armor propose ainsi de valider l'arrêté des comptes, afin que celui-ci puisse ensuite être adopté lors de la prochaine Assemblée Générale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'arrêté des comptes définitivement de l'exercice clos le 31 décembre 2025 faisant apparaître une perte de 75 264 euros, et décide de le soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le
- Par affichage le

Le Président Directeur Général
de la SPLET'Armor
Dominique RAMARD



Secrétaire de Séance
David CONNAN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SPLET'Armor

Délibération N°2026-01-03

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à 14h00, au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22), les Administrateurs désignés dans les statuts se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SPLET'Armor.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Pierrick BRIENS, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Pierre GOUZI, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis MARTIGNE, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Patrick MARTIN, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nadia DRUILLENNEC, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nathalie TRAVERT-LE ROUX, représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. André COENT, représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Paul LE VAILLANT, représentant Leff Armor Communauté,
- M. Philippe LANDURE, représentant Dinan Agglomération,

Etaient excusés – non représentés :

- M. Olivier ALLAIN, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Eric BREHIN, représentant la Communauté de communes du Kreiz Breizh,
- M. Vincent LE MEAUX, représentant Guingamp Paimpol Agglomération,
- M. Jean-Marc LABBE, représentant Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- M. Jérémy ALLAIN, représentant Lamballe Terre & Mer,

Assistaient également, les personnes qualifiées sans voix délibérative :

- M. Cédric GOURET, Expert-comptable chez Fiteco,
- M. Jérôme MASSE, Directeur Général du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Morgane COADOU, Cheffe du service juridique du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, Directrice Adjointe en charge de l'Energie au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. David CONNAN, Directeur de la SPLET'Armor,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire Administrative et Financière du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Léa AUDURIER, Chargée de projets d'autoconsommation collective du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Il a été constaté que tous les administrateurs sont présents ou régulièrement représentés, et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

L'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 fait apparaître une perte de 75 264 euros. Les membres du conseil d'administration décident de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale l'affectation de cette somme en « Report à nouveau ».

Les administrateurs n'émettent aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE** de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter la perte provisoire de l'exercice s'élevant à 75 264 euros en totalité au compte « Report à nouveau ».

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le
- Par affichage le

Le Président Directeur Général
de la SPLET'Armor
Dominique RAMARD



Secrétaire de Séance
David CONNAN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SPLET'Armor

Délibération N°2026-01-04

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à 14h00, au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22), les Administrateurs désignés dans les statuts se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SPLET'Armor.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Pierrick BRIENS, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Pierre GOUZI, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis MARTIGNE, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Patrick MARTIN, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nadia DRUILLENNEC, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nathalie TRAVERT-LE ROUX, représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. André COENT, représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Paul LE VAILLANT, représentant Leff Armor Communauté,
- M. Philippe LANDURE, représentant Dinan Agglomération,

Etaient excusés – non représentés :

- M. Olivier ALLAIN, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Eric BREHIN, représentant la Communauté de communes du Kreiz Breizh,
- M. Vincent LE MEAUX, représentant Guingamp Paimpol Agglomération,
- M. Jean-Marc LABBE, représentant Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- M. Jérémy ALLAIN, représentant Lamballe Terre & Mer,

Assistaient également, les personnes qualifiées sans voix délibérative :

- M. Cédric GOURET, Expert-comptable chez Fiteco,
- M. Jérôme MASSE, Directeur Général du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Morgane COADOU, Cheffe du service juridique du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, Directrice Adjointe en charge de l'Energie au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. David CONNAN, Directeur de la SPLET'Armor,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire Administrative et Financière du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Léa AUDURIER, Chargée de projets d'autoconsommation collective du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Il a été constaté que tous les administrateurs sont présents ou régulièrement représentés, et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Objet : Convocation de l'Assemblée Générale.

Suite aux décisions adoptées, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés de convoquer l'Assemblée Générale pour le 15 avril 2026 à 10h00 à Landéhen, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du Président Directeur Général
- Rapport d'activité 2025
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce
- Vote des résolutions

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le
- Par affichage le

Le Président Directeur Général
de la SPLET'Armor
Dominique RAMARD



Secrétaire de Séance
David CONNAN

